



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

Joyeux Noël



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 18 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement pour le temps des fêtes. De retour le 4 janvier 2023.

FERMETURE BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLOI POUR NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Veillez prendre note que votre bibliothèque fermera le 27 décembre 2022 ainsi que les 3 et 10 janvier 2023. Passez du bon temps en famille durant les fêtes et au plaisir de vous retrouver le 17 janvier 2023 pour recommencer l'année en beauté. Vos bénévoles, Rachel et Josée

NOUVELLE DE LA FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI

Dimanche 25 décembre messe à 10h à la salle Adélarde Godbout

L'activité, soupes et desserts, qui s'est tenu le 27 novembre dernier a rapporté \$600. Merci à vous tous et un gros merci aux bénévoles pour les soupes et desserts.

Veillez prendre note que le bureau de la Fabrique sera fermé les lundis 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023. De retour le 9 janvier 2023. Passez de Joyeuses Fêtes.



Rapport municipal de décembre 2022



ADOPTION DU RÈGLEMENT #279 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #204 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICATION PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Conformément au règlement #279 concernant le stationnement dans les limites de la municipalité, la Municipalité de Saint-Éloi vous rappelle que l'inspecteur municipal, le directeur des travaux publics, tout membre du service incendie, le responsable de voirie, le directeur général et secrétaire-trésorier, toute personne désignée par le conseil municipal chargé de l'application du présent règlement ou tout membre de la Sûreté du Québec peut déplacer ou faire déplacer aux frais du propriétaire un véhicule laissé en stationnement en contravention au présent règlement peut être remorqué, aux frais du propriétaire du véhicule, dans un endroit ou un garage désigné comme étant une fourrière. Les endroits que vous ne pouvez pas stationner en tout temps sont : Principale Ouest, Côté sud et Nord du numéro civique 200 au numéro civique 260. Principale Est, Côté Sud et Nord du numéro civique 319 au numéro civique 476.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #280 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #280 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux de la municipalité de Saint-Éloi. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la directrice générale.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse à compter du premier janvier 2023 aux employés de la municipalité un montant de 0.55\$/km pour les frais de déplacement.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #281 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #281 indiquant le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière spéciale, le taux pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, des matières résiduelles et putrescibles, le taux pour le ramonage des cheminées et le taux pour le traitement des eaux usées. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.

TAUX D'INTÉRÊT TAXE ANNUELLE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi fixe le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité à 18%.

AUGMENTATION DE SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi ajuste le salaire de la Directrice Générale, Madame Annie Roussel, en lui accordant une augmentation de 5% pour l'année 2023 et ceci à compter du 1^{er} janvier 2023. Ce montant sera indexé de 3% pour chaque exercice financier suivant à compter de 2024.

RÉSOLUTION CARRIÈRE/SABLIÈRE (COMPTABLE)

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi remette dans ces chemins municipaux les sommes provenant des exploitants de carrières, sablières et gravières sur notre territoire concernant la quantité de matière qui a transité à partir de leur site. Le montant total reçu pour l'année 2022 sera pris pour effectuer les travaux de remplacement d'un ponceau au Rang 3 Ouest ainsi que de l'asphaltage dans ce même rang.

FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

La Municipalité de Saint-Éloi affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1000\$ pour l'exercice financier 2023 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.



Rapport municipal de décembre 2022



FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES AUX CONSEILLERS EN ÉTHIQUE (FRAIS JURIDIQUE)

La Municipalité de Saint-Éloi affecte au fonds réservé pour les dépenses liées aux conseillers en éthique (frais juridique) un montant de 1000\$ pour l'exercice financier 2023 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTION DES PROGRAMMES REQUIS EN VERTU DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DES BASQUES

La Municipalité de Saint-Éloi a adopté :

- Le programme des analyses des incidents
- Le programme de vérification des avertisseurs de fumée
- Le programme d'inspection périodique des risques élevés et très élevé
- Le programme de sensibilisation du public
- Le programme sur la réglementation municipale en sécurité incendie
- Le programme sur la rédaction de plans d'intervention pour les risques 3 et 4
- Le programme de santé et sécurité au travail pour les pompiers
- Le programme d'entraînement en caserne

Et ceci requis en vertu du schéma de couverture de risques de la MRC des Basques.

INTENTION DE LA MRC DE DÉCLARER SA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT DE TOUTE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La Municipalité de Saint-Éloi a adopté une résolution afin de donner son accord à la MRC des Basques relativement à la compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable, incluant, sans s'y limiter, directement ou indirectement, pour exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable, ainsi que pour exercer toute activité de stockage qui est accessoire à ses activités de production.

DEMANDE DE BONIFICATION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME EXPLORE ET DU SOUTIEN FINANCIER DES PROGRAMMES D'IMMERSION FRANÇAISE

La Municipalité de Saint-Éloi a adopté une résolution afin de demander au Gouvernement du Canada d'augmenter le soutien financier des programmes d'immersion française à la hauteur de leurs besoins et d'indexer annuellement le financement des programmes selon minimalement le taux d'inflation et de reconnaître l'importance des programmes d'immersion française dans la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DEMANDE D'APPUI

La Municipalité de Saint-Éloi a adopté une résolution afin de :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales* et la *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire* considérant que :
 - Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
 - Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
 - Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;
3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique.





Rapport municipal de décembre 2022



BOÎTES AUX LETTRES

Veillez prendre note que la municipalité ainsi que l'entrepreneur des chemins d'hiver ne se tient pas responsable des bris de toutes boîtes aux lettres survenus à l'occasion d'opération de déneigement ou d'entretien. Veuillez donc SVP protéger votre boîte postale durant la saison hivernale car aucun recours ne sera pris en considération.

UN NOUVEL HORAIRE EST MAINTENANT EN VIGUEUR POUR LE PICKLEBALL À LA SALLE ADÉLARD GODBOUT

MERCREDI SOIR : 19H à 21H30
Coût : 1\$ pour toute la soirée.

Ce sport léger s'adresse à toute personne de 9 à 99 ans. Tout l'équipement nécessaire à la pratique de ce nouveau sport est disponible à la salle Adélar-Godbout aux heures prévues. Votre seule exigence est d'apporter votre sourire et des espadrilles qui ne marquent pas.



N'hésitez pas à venir y jeter un coup d'œil... Vous deviendrez vite accro...!!!
Pour infos : Michel Desmarais ou Louise Robert au 581-648-8355

POSTE CANADA

Veillez prendre note que les heures du bureau de poste ont changées. Les nouvelles heures sont dorénavant du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

OFFRE D'EMPLOI / POMPIER VOLONTAIRE

La Municipalité de Saint-Éloi est à la recherche de candidats pour combler des postes de pompiers à temps partiel au sein de son Service des incendies. Les candidats recherchés trouveront satisfaction à faire partie d'une équipe dynamique, tout en offrant un service professionnel à la communauté.

CONDITIONS

- Demeurer dans un rayon de 10 kilomètres de la caserne
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être en bonne santé
- S'engager à suivre la formation de pompier selon la réglementation en vigueur
- Posséder la classe 4A pour la conduite des véhicules d'urgence ou s'engager à l'obtenir



Les personnes intéressées peuvent communiquer avec le capitaine incendie Monsieur Jonathan Rioux au 418-894-5267 ou avec Monsieur Alexandre Perreault, Chef aux opérations - Formation de la Ville de Rivière-du-Loup au 418 867-6644 alexandre.perreault@villerdl.ca

OFFRE D'EMPLOI / OUVRIER MUNICIPAL

STATUT DE L'EMPLOI:

Emploi régulier saisonnier, sous l'autorité du conseil municipal, l'ouvrier municipal est tenu de faire et de surveiller tous les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien sur les chemins, les trottoirs, les ponts, débroussaillage, balayage etc. Il devra faire l'entretien des terrains et des bâtisses appartenant à la municipalité autant extérieur comme intérieur, etc.

CONDITION DE TRAVAIL

- Le candidat doit posséder un secondaire 5 ou l'équivalent
- Doit faire preuve de jugement, d'initiative, d'autonomie et de polyvalence
- Salaire offert : à déterminer
- Heures travaillées : 40 heures / semaine
- Durée de l'emploi : minimum 20 semaines / année
- Début de l'emploi : mai 2023

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivant :

Municipalité de Saint-Éloi, 183, Principale Ouest, Saint-Éloi (Québec), G0L 2V0
CONCOURS OUVRIER MUNICIPAL

Ou par courriel à l'adresse : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.



RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS

À louer, 3½ avec services et activités, chambre fermée, repas inclus, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé.

Un milieu de vie à échelle humaine, on y retrouve tranquillité, entraide, solidarité et support dans un décor paisible, sécuritaire et sécurisant. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214 et demandez Mario.

CENTRE D'ACTION BENEVOLE DES BASQUES

Le Centre d'action bénévole des Basques recherche des bénévoles dans le cadre du projet Menus travaux ! Que ce soit pour changer une ampoule ou un fluorescent, installer un cadre, changer les piles d'un avertisseur de fumée, programmer des appareils électriques, effectuer des réparations simples de couture etc... et... Si tu as le goût de t'investir dans ta communauté et d'aider d'autres citoyens, alors cette offre est pour toi!! Contacte-nous, nous avons besoin de toi ! 418-851-4068!

CENTRE ALPHA DES BASQUES

Et oui! Il y aura un dîner de Noël communautaire le 25 décembre à 12h à la salle des Chevaliers de Colomb à Trois-Pistoles (220, rue Jean-Rioux)!!! Et c'est gratuit! 🌲🌲 Au menu, une soupe aux légumes, du cipaille, un délicieux pouding chômeur, du bingo et des prix de présence! 🍪

Aucune réservation nécessaire pour le dîner sur place, mais un service de livraison est offert pour les personnes avec des enjeux de mobilité. Pour réserver votre livraison contactez-nous au : 418/851-6049. Partagez la bonne nouvelle!

Cette activité est une initiative du [Travail de rue MRC Les Basques](#), de [Croc-Ensemble des Basques](#) et du [Comité de lutte aux préjugés](#).

Un immense merci à nos partenaires: la [Maison le Puits](#), la [Ville de Trois-Pistoles](#), les [Chevalier de colomb conseil 3917](#), [Nokomis - Produits de l'érable](#) . [Maple Products](#), la [Boucherie Centre-Ville](#) et la [Cantine D'Amours de Trois-Pistoles](#).

PLAN TRIENNAL / ÉCOLE L'ENVOL

La directrice générale présente le plan triennal aux membres du conseil.

RAMASSAGE DES BAC BRUN OU DES BACS NOIR

Veuillez SVP porter une attention spéciale au ramassage des bacs brun ou des bacs noir. Si vous constatez que votre bac a été oublié, veuillez communiquer directement avec le transporteur qui est Services Sanitaires A. Deschênes la journée même au numéro de téléphone suivant : 418-851-2388 afin de les informer que votre bac n'a pas été ramassé. Celui-ci se fera un plaisir de revenir le chercher pour le vider. Merci de votre collaboration. La Municipalité de Saint-Éloi.

LA RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS DE SAINT-ÉLOI



est à la recherche d'un cuisinier(ère) pour faire de la cuisine familiale pour 15 personnes de 8h30 à 18h, 3jours/semaine et une fin de semaine sur 2 dans une ambiance agréable et avec de bonnes conditions. Si vous aimez les personnes âgées le poste est pour vous. Salaire à discuter selon l'expérience. Pour informations, téléphoner au 418-898-3214 et demander Mario ou écrire à moncheznous@derytele.com

